

Publié le 17/12/2024

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf décembre à 9h00, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion d'Otri sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Date de convocation
02.12.2024

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Eric MARGERIE, Mme Régine ENEE et M. Stéphane AMILCAR formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

Quorum : 6

Absents excusés : M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCQ, M. Laurent DECLERCK et Mme Alexandra LEPINAY.

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Délibération n° 2024 / 18B**Objet : Transports scolaires - Conventions de prise en charge des accompagnateurs dans les bus scolaires**

Par délibération en date du 29 août 2019, le Conseil communautaire de Val ès dunes a accepté la prise en charge des accompagnateurs pour les maternels dans les bus scolaires pour laquelle elle est autorité organisatrice de second rang. Il est proposé au Bureau de conventionner avec les communes de Cesny-Aux-Vignes, Janville, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont pour la prise en charge des accompagnateurs pour les maternels selon les montants suivants :

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Cesny-Aux-Vignes : 1 396,94 €
- Valambray : 4 387,10 €
- Vimont : 3 078,61 €

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Janville : 768,24 €
- Saint Pierre du Jonquet : 768,24 €
- Valambray : 4 838,71 €
- Vimont : 3 316,98 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide de conventionner avec les communes de Cesny-Aux-Vignes, Janville, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont pour la prise en charge des accompagnateurs pour les maternels selon les montants suivants :

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Cesny-Aux-Vignes : 1 396,94 €
- Valambray : 4 387,10 €
- Vimont : 3 078,61 €

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Janville : 768,24 €
- Saint Pierre du Jonquet : 768,24 €
- Valambray : 4 838,71 €
- Vimont : 3 316,98 €

↳ Autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude FOUCHER



Le Président,
Philippe PESQUEREL

